

Question orale de Kattrin Jadin à David Clarinval (Classes moyennes, Indépendants, PME et Agriculture, Réformes institutionnelles et Renouveau démocratique) sur "Les propositions de l'UWE"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, l'Union wallonne des entreprises (UWE) vient de publier ses propositions pour éviter une future crise de solvabilité de nos entreprises. Bien que les chiffres de faillites soient encore restés stables après la fin des mesures sanitaires, on craint que les prochains mois soient beaucoup plus difficiles pour nombreuses entreprises car l'endettement est bien plus élevé qu'auparavant.

Afin de soutenir les entreprises fragilisées suite à la crise sanitaire, l'UWE propose entre autres le renforcement des systèmes de prêts garantis. Outre ses propositions, elle a également mis en garde contre des phénomènes nuisibles au paysage économique de notre pays. À titre d'exemple, l'UWE pointe du doigt les entreprises zombies qui sont de plus en plus nombreuses dans notre pays.

Monsieur le ministre, que comptez-vous entreprendre pour lutter contre les entreprises zombies? L'UWE vous a-t-elle fait part de ses propositions pour éviter une future crise de solvabilité de nos entreprises? Dans l'affirmative, quelle a été votre réaction?

David Clarinval, ministre: Madame la députée, s'agissant des entreprises zombies, le 14 mai dernier, *Graydon* a publié une étude sur les entreprises fantômes et zombies en Belgique. Les conclusions de cette étude sont les suivantes. 8 à 9 % des entreprises qui publient des comptes annuels en Belgique sont des sociétés zombies. Sur une population de 436 000 entreprises publiant des comptes annuels, la Belgique compte entre 36 000 et 40 000 entreprises zombies. Ces entreprises font partie des demandeurs d'aides covid et leurs besoins de capitaux frais sont évalués entre 5,4 et 19 milliards d'euros. Elles ne génèrent *a priori* pas de croissance, n'innovent pas, faussent les conditions de concurrence mais recourent aux subsides, notamment à l'emploi. Elles ne sont pour la plupart ni en défaut de paiement ni en situation de faillite. Il est ainsi difficile de les éradiquer, contrairement aux sociétés fantômes.

La problématique des entreprises zombies dans notre pays retient dès lors ma plus grande attention et nécessite d'être prise en considération lors de l'élaboration de mesures, j'y reviendrai.

En ce qui concerne la solvabilité de nos entreprises, l'UWE m'a transmis son rapport économique 2021. Ce rapport se penche sur le financement des entreprises à travers la crise.

L'analyse de l'Union wallonne montre un impact asymétrique de la pandémie sur les finances des entreprises wallonnes. Elle indique que la majorité de ces entreprises a pu traverser cette période difficile sans trop en souffrir financièrement mais qu'une part importante d'entre elles est confrontée à des niveaux d'endettement bien plus élevés qu'avant la crise et à de sérieux enjeux de solvabilité.

Les constats et analyses de l'Union wallonne développés dans le rapport économique sont évidemment pertinents. Des propositions de mesures sont actuellement à l'étude. Permettez-moi de préciser que certaines relèvent des compétences des Régions, d'autres de mes collègues du gouvernement. Dans tous les cas, il est certain que les autorités doivent continuer à soutenir la liquidité et la solvabilité de nos entreprises afin d'éviter une vague de faillites et

d'assurer une relance durable de notre économie. Une attention particulière doit évidemment être accordée aux PME au vu de leur importance dans le tissu économique.

En ce qui concerne les mesures de soutien aux entreprises, les mesures de soutien aux entreprises des secteurs impactés par la crise doivent être poursuivies tant qu'elles s'avèrent nécessaires. L'objectif est d'apporter un soutien à la liquidité et à la solvabilité des entreprises afin de les accompagner dans leur phase de redémarrage. La sortie des mesures de soutien doit donc être précise et adaptée.

Par ailleurs, les aides publiques doivent être de plus en plus ciblées. Elles doivent être octroyées aux entreprises connaissant des difficultés à la suite de la crise de la covid, et viables, mais pas aux entreprises zombies et fantômes. En effet, ne cibler que les entreprises structurellement saines et viables se justifie tant par des critères d'efficacité que d'efficience des politiques publiques. La relance devra, par ailleurs, accorder une attention particulière à des secteurs et activités innovants et stratégiques pour notre économie. Je pense par exemple aux secteurs de la chimie, de l'aéronautique mais aussi de la construction. La relance et la compétitivité de notre pays s'en retrouveront renforcées. Cet aspect est aussi pointé dans les rapports susmentionnés.

Enfin, il est essentiel, comme le souligne également l'Union wallonne, de garantir un climat d'investissement favorable qui soutient et encourage le développement des activités de nos entreprises.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse très circonstanciée. On en apprend tous les jours et, de toute façon, on ne doit jamais arrêter d'apprendre. J'y apprend la différence entre les entreprises fantômes et les entreprises zombies. Je suis assez étonnée de l'étendue de ce que représentent, y compris en termes de manne financière, ces sociétés zombies.

Il me paraît évident que nous sommes face à un problème important. Nous souhaitons cibler les aides nécessaires vers ceux et celles qui créent de l'emploi et des richesses dans notre pays. C'est à cela que nous devons nous atteler et c'est comme cela aussi que je conçois les responsabilités qui sont les nôtres. Nous ne devons donc pas aider les entreprises qui profiteraient d'une manière ou d'une autre d'une faille dans un système. Il faut vraiment se pencher sur ce problème et trouver la niche qui permettra, à un moment, de le résorber. J'entends que vous prenez ceci très au sérieux. Vous avez tout mon soutien, monsieur le ministre, si nous pouvons travailler ensemble sur ce sujet.